

Plus du tiers des communes entendent augmenter leur fiscalité

Selon une enquête de l'AMF et de la Banque des territoires, la crise sanitaire a entraîné des dépenses supplémentaires

En 2021, plus d'un tiers des communes (36 %) envisagent ou ont prévu une hausse de leurs taux de fiscalité, augmentation qui portera pour l'essentiel sur la taxe foncière, dernière recette fiscale d'importance sur laquelle les collectivités conservent une marge de manœuvre. Tel est le principal enseignement de l'enquête réalisée par l'Association des maires de France (AMF) et la Banque des territoires, publiée lundi 3 mai, sur les conséquences de la crise sanitaire sur les finances locales.

Selon Philippe Laurent, coprésident de la commission des finances de l'AMF, cette crise a entraîné pour les communes et les intercommunalités plusieurs centaines de millions d'euros de dépenses supplémentaires : achat de masques et de gel hydroalcoolique, vêtements de protection, aménagement des locaux, aides aux entreprises, soutien aux associations ou aux populations les plus fragiles, primes exceptionnelles... Ces dépenses supplémentaires représentent une hausse de 4 % à 5 % par rapport aux prévisions. Cependant, des économies ont été réalisées sur d'autres postes tels que les frais de déplacement, de restauration ou de formation, le non-recours aux contrats saisonniers ou la suppression de vacances, des achats de biens ou des dépenses de services. « Globalement, la balance est équilibrée », admet M. Laurent.

Si les recettes fiscales des communes ont été peu affectées, les recettes tarifaires, elles, ont enregistré une chute de l'ordre de 2 milliards d'euros, non compensée intégralement. « Les communes sont prestataires de services. Quand ces services ne sont pas rendus, cela entraîne une perte nette de recettes tarifaires et, par voie de conséquence, une baisse de l'autofinancement », rappelle M. Laurent, maire (UDI) de Sceaux (Hauts-de-Seine).

C'est dans ce paysage bousculé par la crise – alors que, parallèlement, la suppression de la taxe d'habitation est étendue aux 20 % de ménages les plus aisés – que les communes et les intercommunalités sont conduites à réviser leur politique fiscale et tarifaire. D'autant qu'elles anticipent un recul, en 2021 et 2022, du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en raison de l'affaiblissement économique en 2020.

Report des investissements

Nombre d'entre elles (36 % donc) envisagent ou ont décidé une hausse du taux de la taxe foncière. Seules 7 % des communes avaient augmenté leur taux de fiscalité en 2020. « Plus d'un tiers, c'est quand même beaucoup, reconnaît M. Laurent. Nous estimons que l'augmentation du taux de la taxe foncière sera en moyenne de 2 % à 3 % sur l'ensemble des communes. » Selon Antoine Homé, qui copréside la commission des finances de l'AMF, « il y a aussi des hausses de précaution, du fait des craintes sur l'avenir de la fiscalité locale ». « On a vu ce qui s'est passé avec la taxe

Cette hausse portera pour l'essentiel sur la taxe foncière, dernière recette fiscale importante pour les municipalités

d'habitation. Est-ce qu'on ne court pas le même risque pour la taxe foncière ?, s'interroge M. Homé, maire (PS) de Wittenheim (Haut-Rhin). *C'est très anxieux.* »

Cette augmentation de la taxe foncière s'inscrit cependant dans un mouvement continu de hausse. Entre 2009 et 2019, elle a progressé de 31,4 %, soit trois fois plus que l'inflation et l'évolution des loyers, alors que la majoration des valeurs locatives actualisées chaque année en loi de finances a été de 14,2 %. Sur la période 2014-2019, l'augmentation moyenne a été d'un peu plus de 12 %. En 2020, année électorale oblige, les hausses ont été limitées et modérées mais, en 2021, elles repartent de plus belle.

En outre, les communes peuvent décider des allègements de fiscalité locale en faveur des ménages ou des entreprises par le biais d'abattements ou d'exonérations. En 2021, près d'un tiers des communes (29 %) envisage de les réduire. Demeure également une grande incertitude en ce qui concerne les politiques tarifaires. Selon l'enquête de l'AMF et de la Banque des territoires, 57 % des communes annoncent une politique tarifaire inchangée, 1 % envisage une baisse, 8 % une hausse et 34 % n'ont pas encore décidé.

La crise sanitaire aura eu des conséquences majeures en ce qui concerne l'investissement des collectivités du secteur communal. En 2020, la baisse de l'investissement des communes aura été de 15,6 %, « soit deux fois plus qu'une première année de mandat communal », note M. Homé. Malgré cette baisse inédite dans son ampleur, plus de 70 % des communes de moins de 20 000 habitants prévoient le maintien de leurs prévisions d'investissement, avec un report en 2021 de ce qui n'a pu être réalisé en 2020 ; 21 % d'entre elles, cependant, indiquent une baisse.

Le recul est encore plus marqué pour les communes de plus de 20 000 habitants : 60 % envisagent un maintien de leurs prévisions, décalées en 2021, tandis que 31 % prévoient une baisse. S'agissant des intercommunalités, 63 % maintiennent leurs prévisions et 25 % se préparent à une baisse.

Selon l'étude, les secteurs les plus touchés par les reports ou les modifications d'investissement sont les travaux sur le domaine routier, les travaux de rénovation des bâtiments communaux ou les équipements sportifs, ainsi que les travaux d'amélioration et d'assainissement des réseaux d'eau. ■

PATRICK ROGER